Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Concertation NORDIC : renouvellement du réseau de téléconduite

Compte rendu de la réunion du 7 février 2023

Participants :

BONILLA Laurent	SDELCC
MARIE Pascal	EDF
Verner Nicolas	SICAE OISE
Maxime Ferre	SYNDICAT ELE
GRENESCHE Olivier	VINCI ENERGIES
SCHMITT Jean-Marc	STRASBOURG-ELECTRICITE-RESEAUX
Jeremy Saraudy	QENERGYFRANCE
DEBROIS Nicolas	EDF
PARENT Stephane	ENGIE
GORET Geraldine	GRTGAZ
Amadou DIAKHITE	EDF-RE
Cyril Rouquet	HARMONY ENERGY
CHAMOY Anne-Sophie	ENERGY-POOL.EU
DEBOLD Xavier	EDF
Elbaz Yassine	CRE
LOOCK Bertran	SHEM ENGIE
Clarisse Damestoy	
JACQUILLARD Alexis	STRASBOURG-ELECTRICITE-RESEAUX
Tristan DESCHAMPS OLLIVIER	GROUPE VALECO
Nicolas Gense	Q ENERGY FRANCE
Léonard Thereze	EXELTIUM
FAUQUANT Thibault	OMEXOM
EL HADI Ayoub	SRD ENERGIES
PRADAT Arnaud	SHEM ENGIE
DJANKO Sedrick	OMEXOM
Fonteyne, Damien	GE RENEWABLE ENERGY
DO LIVRAMENTO Jean Marc	ENEDIS
FORAISON Hugo	STRASBOURG-ELECTRICITE-RESEAUX
VINAS Thierry	EDF
EPIVENT Erwann	ENGIE
SEILLER Yann	SMARTGRIDENERGY
PIRON Celine	VINCI-ENERGIES
RAINOT Mathieu	ENEDIS
BENHABIB Hamou	SNCF RESEAU
FERANDELLE David	SNCF RESEAU
GOUX Olivier	CNR
OURIET Gilles	CNR
MONTBROUSSOUS Christophe	CNR
PRUNIAUD Michaël	CNR
LESTERPT Christophe	SRD ENERGIES
LARRAILLET Didier	SRD ENERGIES
SOUBISE Stephane	SRD ENERGIES
PRAT Aurélien	CNR
Dirk REINERMANN	EDF RE

Migliorini Jean	CRE
BORDAS Mathieu	SMARTGRIDENERGY
FRUCHART Michel	ENGIE

Participants RTE :

PONSARD Sylvain	Direction des Systèmes d'Information et Télécoms
GALVIER Jean-Marie	Direction Client et Services
DE POULPIQUET Maxime	Direction Juridique
ARNAUD Olivier	Direction Exploitation

***

Sommaire

1. **Présentation du projet et ses impacts 4**
2. **Questions/Réponses 4**
3. **Proposition de modification de la DTR 5**

1. PRESENTATION DU PROJET ET SES IMPACTS

Voir la présentation NORDIC.

Le projet de renouvellement du réseau de téléconduite concerne tous les clients RTE sans exception. La concertation vise à présenter les impacts du projet sur la DTR pour les futurs raccordements mais aussi l'impact pour les clients raccordés.

Quels sont les principaux impacts clients :

- DTR :
    - Les impacts sont multiples sur la forme. RTE profite de cette concertation pour uniformiser les trames de cahier des charges et les rendre plus lisibles.

- Clients déjà raccordés :
    - Accompagnement opérationnel de RTE pour la mise en œuvre du projet sur les sites clients,
    - Accueil des nouveaux équipements télécom le temps de la migration,
    - Remplacement du support de transmission si obsolète (cf. questions/réponses ci-dessous)
    - Paramétrage et tests du réseau de téléconduite client.

- Clients producteurs et stockeurs déjà raccordés uniquement :
    - Signature d'un avenant (selon un format encore à définir) aux conventions d'exploitation et de raccordement.

Le déplacement de la limite de propriété ne signifie pas qu'il y a un transfert d'actif entre le client et RTE. RTE placera son propre routeur chez les clients (comme c'est déjà le cas pour tous les clients autre que producteurs et stockeurs).

2. QUESTIONS/REPONSES

Quels sont les impacts sur les supports de transmissions existants ?
Les nouveaux moyens de télécommunications visent à s'appuyer sur des supports de transmissions pérennes. En conséquence :

- Si des supports privés RTE sont obsolescents (câbles cuivre) le projet remplacera ces supports par de la fibre optique RTE,
- Si des supports opérateurs sont obsolescents (Boucle Locale cuivre) le projet attendra la normalisation de l'infrastructure par le client (accès à la boucle locale Optique) avant de mettre en œuvre les nouveaux moyens de télécommunication.

Concernant la propriété des routeurs d'accès au réseau de téléconduite, est-ce qu'il n'y a pas un manque de cohérence avec l'évolution de SAS vers SAS2 pour lequel le client récupère la propriété du système ?
Les clients sont historiquement propriétaires des applications de téléconduite. C'était le cas pour SAS et cela sera le cas pour SAS2. La propriété des routeurs par RTE pour tous les clients apporte une cohérence en uniformisant les limites de propriété quelques soit la fonction du client (producteur, consommateurs, distributeur…)

Quelle sera l'organisation mise en œuvre pour faire évoluer les conventions de raccordement et d'exploitation et modifier la limite de propriété des routeurs ?

L'organisation et les modalités d'évolutions des conventions sont en cours de construction au sein de RTE et vous seront communiqués dans les prochaines semaines.
Ensuite, la Direction Clients Services de RTE se rapprochera des clients pour la mise en signature des avenants

3. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DTR

Les documents modifiés sont transmis par poste restante. Un ficher Excel accompagne ces documents pour permettre à chaque client de faire des remarques. Ce fichier est à retourner à RTE (jean-marie.galvier@rte-france.com) avant le 17 mars 2023.

*

* *

Prochaine réunion

présentation des propositions de modification suite aux retours clients

07 avril 2023